



INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

www.st-genest-malifaux.fr

“Marianne d'Or” pour Saint-Genest-Malifaux

Seule commune de la Loire avec deux villes de Rhône-Alpes, Évian et Grenoble, Saint-Genest-Malifaux vient d'être distinguée au niveau national, en obtenant la “Marianne d'Or du développement durable”. Le magnifique cadeau de Noël que nous avons eu le plaisir de recevoir, lors d'une cérémonie à Paris ce 15 décembre récompense à la fois : la gestion, les réalisations, la qualité de vie et les projets d'une commune dynamique et attractive, symbole de la ruralité moderne.

Initié par le Président Edgar Faure, ce concours annuel, réservé aux élus locaux de la République veut encourager “le dévouement, la rigueur, la création, les innovations et la passion pour la démocratie de proximité”.

Saint-Genest n'a pas attendu les lois du Grenelle de l'environnement et les Agendas 21, pour s'engager dans la voie du développement durable, par un investissement très concret : gestion de l'eau, politique foncière, installations solaires privées, qui complètent les installations publiques, plantation massive d'arbres, respect de la biodiversité caractérisent cette action à long terme.

Tirons bon augure d'une telle distinction et de cet événement exceptionnel dans notre histoire génésienne, comme un sourire du ciel au solstice d'hiver. Quel beau présage, en effet, dans cette période de difficultés, d'incertitudes et de morosité que cette incitation à suivre la voie d'un développement local d'innovation économique, agricole, sociale, culturelle, sportive et touristique... en harmonie avec un équilibre budgétaire et une fiscalité maîtrisée.

Au-delà d'une légitime satisfaction municipale, c'est bien l'ensemble des Génésiens qui doit ressentir cette distinction comme une fierté et un plaisir partagé. En aimant Saint-Genest, ses habitants ont contribué à cette Marianne d'Or. Qu'ils soient tous ici gratifiés.

Si la confiance ne se décrète pas, c'est le fruit d'une volonté collective. “Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté” disait le philosophe Alain. C'est l'affaire de tous et de chacun d'aimer son pays et ses concitoyens.

Puisse Saint-Genest-Malifaux garder le vent en poupe dans la haute mer de cette année 2011 et voguer sous les meilleurs auspices dans les vagues d'une élection cantonale où se jouera aussi l'avenir de notre plateau.

En pensant à tous ceux qui souffrent, qui se trouvent dans la difficulté ou dans la peine, je souhaite au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, une bonne et heureuse année 2011, avec des vœux de santé et de félicité.

Daniel Mandon, Maire

MANIFESTATIONS

■ DÉCEMBRE 2010

- ◆ **Judi 23 décembre, Espace Jules Verne, salle Nautilus, à 15h** : la Commission Municipale d'Animation a préparé, à l'intention des enfants de 3 à 10 ans de la commune, **une après-midi récréative**. En première partie, spectacle animé par la troupe Piccolino. Trois artistes présenteront des numéros de jonglerie, d'acrobatie, de clown,... Plein de surprises attendent les spectateurs lors de ce spectacle original. Alors, n'hésitez pas à venir les découvrir. En seconde partie, le père Noël distribuera des papillotes. Goûter avec brioches et jus d'orange seront offerts aux enfants.
- ◆ **Mardi 28 et mercredi 29 décembre, salle des sports de la Croix de Garry** : l'association Canton Grimp' organise, pour la troisième année, "**Le Top des petits grimpeurs**", épreuve nationale réservée aux jeunes de 8 à 14 ans.
- ◆ **Vendredi 31 décembre, au petit gymnase** : réveillon de la **Saint Sylvestre** organisé par les classards 2011.



■ JANVIER 2011

- ◆ **Vendredi 7 janvier,**
 - à la **Maison de Retraite, à 15h** : Monsieur le Maire présentera ses vœux aux résidents ainsi qu'au personnel, aux membres du Conseil d'Administration, à l'équipe d'animation. Un goûter avec la galette des rois clôturera cette rencontre.
 - à l'**Espace Jules Verne, salle Nautilus, à 19h** : présentation des vœux de la municipalité aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, directeurs d'établissements scolaires, gendarmes, sapeurs pompiers et présidents d'association. Les nouveaux résidents sont cordialement invités à participer à cette rencontre festive qui leur permettra de faire connaissance avec la communauté villageoise et rencontrer les représentants du tissu associatif, scolaire,...

- ◆ **Dimanche 16 janvier, Espace Jules Verne, salles Nautilus/ Nemo, à 12h30** : repas offert par la commune aux génésiennes et génésiens âgés de plus de 65 ans. Les inscriptions s'effectueront :



- pour les adhérents au Club de l'Amitié auprès des responsables les jeudis après-midi (jour de leur réunion hebdomadaire) les 16, 23 et 30 décembre 2010 et 6 janvier 2011 (dernier délai).
- pour les autres, à l'accueil de la mairie à partir du mardi 14 décembre 2010 et jusqu'au samedi 8 janvier 2011 (dernier délai).

En cas d'empêchement de dernier moment concernant la participation au repas du dimanche 16 janvier, il est demandé d'en informer le service accueil de la mairie (tél. 04 77 51 20 01) jusqu'au samedi 15 janvier fin de matinée. Merci d'avance.

- ♦ **Dimanche 23 janvier, Espace Jules Verne, salles Nautilus-Nemo** : l'association des Parents de l'École de l'Étang organise la "Fête des Rois" pour les élèves et parents de l'école. L'après-midi comprend deux parties : une sortie raquettes à partir de 14h, départ de la salle Jules Verne ou après-midi jeux (divers) à la salle Nautilus puis un goûter avec tirage de la fève de la galette des rois à partir de 16h30. L'entrée permettra les différentes activités proposées.

Inscriptions pour la sortie raquettes auprès d'un membre du bureau de l'APE (informations complémentaires dans la presse et par affichage). Cet après-midi de détente est proposée par l'APE à toutes les personnes intéressées.



- ♦ **Samedi 29 janvier, Espace Jules Verne** : les élèves et l'association des Parents d'Élèves de l'École de la République vous invitent à leur fête annuelle qui comprend deux parties : à 14h30, à la salle du cinéma, les enfants de l'école de la République et de Saint-Sauveur-en-Rue vous invitent à partager un après-midi contes, chansons et danse du Chili et de l'Argentine, puis au terme du spectacle vers 16h, à la salle Nautilus, un goûter vous sera proposé. Nous vous attendons nombreux.



- ♦ **Vendredi 28 janvier, salle polyvalente de la mairie, de 16h30 à 19h** : don du sang
- ♦ **Courant janvier, à la Maison de retraite** : une animation sera offerte par la municipalité aux résidents à l'occasion de la nouvelle année (programmation en cours).

■ FÉVRIER 2011

- ♦ **Vendredi 4 février, Espace Jules Verne, Salle Nautilus, en soirée** : concours de coinche organisé par l'AS Cartonne.
- ♦ **Samedi 5 février, Espace Jules Verne, salles Nautilus-Nemo** : soirée familiale de l'association Speed Racing Bi-Cross.

- ♦ **Dimanche 13 février, Espace Jules Verne, salles Nautilus-Nemo** : concours de coinche organisé par la FNACA.
- ♦ **Samedi 26 février, au petit gymnase** : bal organisé par le CCJA.

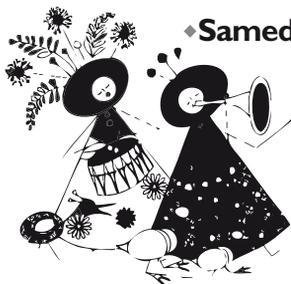


MARS

- ♦ **Dimanche 6 mars, Espace Jules Verne, salles Nautilus-Nemo** : l'association des anciens pompiers organise un concours de belote.
- ♦ **Vendredi 11 mars, salle polyvalente de la mairie, en soirée** : concours de coinche organisé par l'AS Cartonne.
- ♦ **Judi 17 mars, Espace Jules Verne, salle de cinéma, à 20 h 30** : dans le cadre de "Carnets de Voyages", le reportage vidéo HD de Patrick Kersale nous fera découvrir "Indochine, Angkor vivante..." (voir encadré page de droite).
- ♦ **Vendredi 18 mars, Espace Jules Verne, salles Nautilus et Nemo** : soirée familiale organisée par l'association Rugby Club.



- ♦ **Samedi 19 mars, place du 19 mars 1962, à 14h30** : départ du défilé du carnaval pour les enfants, les jeunes. Il est organisé par l'association des Parents d'Élèves de l'École de l'Étang (APE). Après le défilé en musique des enfants déguisés dans les rues du village un goûter leur est offert par la municipalité, au petit gymnase (voir encadré page 6).
- ♦ **Dimanches 20 et 27 mars** : élections cantonales.
- ♦ **Judi 24 mars, Espace Jules Verne, salles Nautilus-Nemo** : l'association Club de l'Amitié organise son traditionnel repas "Tartiflette" suivi d'un après-midi détente.



Cinéma Jules Verne - Films prévus au mois de janvier

en cours de programmation

>> Retrouvez le programme chaque mois sur www.st-genest-malifaux.fr (rubrique "cinéma") et dans les commerces du canton.



■ **PENDANT LES VACANCES DE NOËL, au cinéma :**

**EXPOSITION DE DESSINS
ET GOÛTER DE NOËL
AUTOUR DU FILM "RAIPONCE"**

Organisée par la Commission Municipale d'Animation

Cette année, la Municipalité propose, à l'occasion des Fêtes de Noël, aux enfants qui viendront voir le dessin animé "Raiponce" d'apporter un dessin sur le thème de Noël. Alors tous à vos crayons, à vos peintures. Venez nombreux nous apporter vos belles réalisations. Les dessins déposés avant le début de chaque séance seront exposés dans le hall de l'Espace Jules Verne durant les vacances de Noël. À l'issue de la séance, un goûter sera offert aux enfants.

Projections : jeudi 30 décembre à 15h et 17h, vendredi 31 décembre à 15h, samedi 1^{er} janvier à 15h et dimanche 2 janvier à 15h et 17h.

NOUVEAUTÉ



5

■ **JÉUDI 17 MARS à 20h30, Espace Jules Verne, salle de cinéma :**
**Carnets de voyage "Indochine,
Angkor vivante"**

reportage vidéo HD par
Patrick Kersale



Au Cambodge, à l'époque où l'Europe bâtit ses cathédrales gothiques, les rois Sûryavarman II et Jayavarman VII érigent deux monuments majeurs de la cité d'Angkor : Angkor Vat et le Bayan. Ces deux joyaux architecturaux nous livrent une documentation exceptionnelle sur les outils, les rites, la vie quotidienne et les instruments musicaux. Par ailleurs, un texte unique, rédigé par un voyageur chinois qui séjourna à Angkor à la fin du XIII^e siècle, nous renseigne sur la vie de cette cité. De l'Inde à Bali, en passant par le Népal et l'Indochine historique, Patrick Kersalé suit depuis une quinzaine d'années les routes de l'expansion de l'hindouisme et du bouddhisme, pistant chaque trace vivante des résurgences matérielles et immatérielles d'Angkor hors les murs, notamment les instruments musicaux et les pratiques religieuses. Ses recherches l'ont

également conduit à s'intéresser aux croyances animistes et chamaniques de ces régions. Il nous livre, à travers deux films inédits, le fruit de ses étonnantes découvertes, dont une approche de l'univers sonore de la cité khmère.

Patrick Kersalé est ethnomusicologue, membre de la Société des Explorateurs Français. Au cours des deux dernières décennies il a œuvré dans une quarantaine de pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie pour photographier, enregistrer, filmer les musiciens traditionnels et étudier leur art. Musicien, conférencier, pédagogue, il est l'auteur de 170 publications (CD, DVD, livres, films,...) consacrées aux musiques traditionnelles. Il est directeur de plusieurs collections de médias audiovisuels. Il déploie toute son énergie pour sauvegarder et faire connaître les musiques en voie de disparition.

Un débat avec les réalisateurs sera proposé après la projection (séance et débat : 2h environ).
Tarif de la séance : 6 €, moins de 12 ans : gratuit.

■ SAMEDI 19 MARS en après-midi, dans les rues du village Carnaval 2011

Comme chaque année, une après-midi festive est proposée aux enfants à l'occasion du carnaval. Deux parties rythmeront cette manifestation : un défilé en musique des enfants, des jeunes et des parents costumés, puis un goûter au petit gymnase. Cette année, le thème retenu est **les deux roues décorées**.



Pour ce carnaval du 19 mars, l'association des Parents d'Élèves de l'École de l'Étang souhaite la participation des autres associations afin de rassembler les génésiens pour un défilé fleuri et festif et lance un appel aux musiciens amateurs pour animer cette fête. Les associations intéressées peuvent contacter la présidente de l'APE, Sandrine Langlais, au 04 77 51 72 79 ou 06 87 83 83 31.

En avant-première :

- ➔ **Jeudi 19 mai 2011** : la troupe de théâtre stéphanoise Les 3 coups viendra donner la représentation de la pièce "Danser juste avant la nuit", à la salle de cinéma.
- ➔ **Jeudi 16 juin 2011 (date à confirmer)** : la Compagnie Taikokanou donnera un spectacle original "*Heiwa Daika, les Tambours de Paix*" de musiques du monde, percussions, discipline martiale. Ce spectacle a pour but de faire découvrir le Taïko (tambour japonais). Le plus grand d'entre eux atteignant 3 mètres de hauteur n'a d'égal que le raffinement des costumes sur scène. Un grand moment à ne manquer sous aucun prétexte.

TÉLÉTHON 2010

Comme chaque année, le Club de l'Amitié a démarré l'action Téléthon sur Saint-Genest en organisant le jeudi 2 décembre des jeux de coinche ouverts à tous et la vente de porte-clefs et stylos, la totalité de l'argent récolté, une belle somme, a été versée au Téléthon. Le Club offrait gracieusement le goûter.

Le vendredi 3, près de 200 pizzas ont été vendues par les deux écoles (Étang et Saint-Joseph) et en mairie. Elles ont été préparées par Pizz' at Home, entreprise de Marlhes.

Le samedi 4, toute la journée, les pompiers ont animé la Place Foch en vendant des petites peluches "pompiers". Leurs bénéfices sont d'environ un tiers du total récolté. L'après-midi, dans les salles Nautilus et Nemo de l'Espace Jules Verne, 26 doublettes composées de jeunes et de moins jeunes, sont venues participer au concours de coinche. C'est la doublette génésienne composée de Jean Royon et de Pascal Faure qui l'a emporté après 4 parties.

En soirée, gros succès pour la paëlla, préparée par Jérémy qui avait installé son camion devant la salle et qui a bravé le froid avec son père de 17h à 22h, pour préparer deux énormes paëllas. À 19h30, les 160 paëllas étaient vendues et une quinzaine de personnes n'ont pu être servies. Puis à partir de 20h, l'association "Culture Son" organisait un petit concert pour finir la soirée offert aux personnes qui avaient pris le repas. C'est le groupe stéphanois Les Épouvantails qui est venu jouer gracieusement. Ils ont animé la soirée où environ 200 personnes étaient rassemblées, durant près de trois heures. Dans une ambiance folk irlandais et chanson française, ils ont proposé un répertoire familial et ont fait danser la salle jusqu'à 23h.



Durant le week-end et même si les comptes ne sont pas clos, le Téléthon a rapporté environ 5 200 €.

Remerciements aux bénévoles d'associations, Laurent, Xavier, Jérôme, Pascal, Valérie et Gaëlle et l'association "Culture Son" au complet. Des associations ont fait des dons comme l'Amicale des Anciens Pompiers, l'ADMR, Pilat Rando, le Basket-Club, la FNACA.

La municipalité remercie très vivement les organisateurs, les bénévoles, les associations, les génésiennes et génésiens pour leur participation à ce grand élan de solidarité. Comme chaque année, les sommes collectées ont été versées entièrement et directement à l'AFM.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LES TRAVAUX EN BREF

→ Camping Municipal

La construction d'un nouveau bâtiment abritant les sanitaires dans la partie haute du camping est en cours. De nombreuses entreprises locales qui avaient présenté une offre ont été retenues en raison de leur compétitivité :

LOT 1 : Maçonnerie Reynaud	21 863,23 €
LOT 2 : Charpente Ravel	8 270,80 €
LOT 3 : Menuiserie bois Boîte à copeaux	11 841,30 €
LOT 4 : Plâtrerie peinture Marinelli	2 358,35 €
LOT 5 : Carrelage faïence Lumia	3 552,58 €
LOT 6 : Plomberie Sanitaires Arnaud	5 627,50 €
LOT 7 : Électricité Pollet	3 962,00 €
TOTAL H.T.	54 475,76 €

→ Gîte municipal de la Croix de Garry

Dans le gîte construit en 1994, un réaménagement de la salle de séjour est en cours. De nouveaux meubles de cuisine ont été posés, les rideaux et tentures seront remplacés dans les semaines à venir. La modernisation de cette pièce d'accueil avec des couleurs chaudes apportera un agrément supplémentaire et fonctionnel aux nombreux occupants du gîte qui accueille les touristes tout au cours de l'année. Ce gîte de groupe offre 26 couchages, labellisé 3 étoiles "Gîte de France".



→ Rénovation petit gymnase

La rénovation du petit gymnase qui a été reportée d'un an en raison d'un manque de financement est désormais programmée pour 2011. Les écoles et les associations ont été informées de l'indisponibilité du bâtiment qui sera en chantier à compter du 15 mai 2011. Un appel d'offres a été publié le 19 novembre 2010 et le choix des entreprises devrait intervenir dès le début de l'année prochaine.

→ **Lotissement communal “Les Sources”**

Les travaux de finition des voiries et d’éclairage public du lotissement ont été achevés avant l’arrivée de la mauvaise saison. Ainsi les nouveaux résidents bénéficient d’une meilleure desserte hivernale.



→ **Assainissement La République-Riocreux**

Après la concertation engagée avec les riverains au printemps et les différents relevés de terrain, le projet définitif a été finalisé et approuvé par le conseil municipal le 5 novembre 2010. Les demandes de subvention ont été adressées au Département de la Loire et à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne. Les autorisations de passage qui conditionnent la réalisation des travaux ont été sollicitées auprès des différents propriétaires. Enfin, un avis d’appel public à la concurrence a été publié le 17 novembre 2010 pour sélectionner les entreprises susceptibles d’effectuer ce chantier à partir du printemps 2011.

→ **Fleurissement 2010**

Pour la deuxième année consécutive, la commune décroche le 1^{er} prix du concours départemental dans la catégorie des communes de moyenne montagne.



..... PROJETS À L’ÉTUDE

→ **Diagnostics du réseau d’eau potable**

Au fil du temps, le réseau communal de production et de distribution d’eau potable s’est complexifié et étendu. Afin d’améliorer la gestion du service des eaux, la commune consultera prochainement plusieurs bureaux afin de réaliser un diagnostic complet du réseau et des divers ouvrages qui le composent. Ce diagnostic sera accompagné d’une campagne de mesures afin de détecter les fuites éventuelles. Enfin un schéma directeur sera établi pour définir une politique de renouvellement du réseau compatible avec les amortissements réalisés annuellement afin de limiter son impact sur le prix de l’eau.

→ Bibliothèque/médiathèque

La commune a acheté à la Région Rhône-Alpes l'ancienne maison de l'agriculture située derrière la mairie au prix de 400 000 €. Le cabinet ACS a été choisi le 15 novembre dernier pour établir le programme d'aménagement de ce bâtiment en vue de la consultation des cabinets d'architecture.



AVEC L'ARRIVÉE DE L'HIVER... QUELQUES RÈGLES DE BON SENS ET DE CIVISME

- **déneiger la partie de trottoir** située devant son habitation ou son commerce sous peine de voir sa responsabilité engagée (article 131 du code pénal),
- **limiter les petits déplacements en voiture** (acheter son pain, se rendre à l'école...),
- **équiper sa voiture** avec quatre pneus neige est indispensable pour circuler sur le territoire communal,
- **ne pas stationner dans la rue et sur les trottoirs** afin que le chasse neige puisse faire correctement son travail,
- **le stationnement permanent de certaines voitures sur les parkings publics est interdit** car il ne permet pas aux services municipaux d'effectuer le déneigement. Alors n'oubliez pas de changer votre voiture de place chaque jour.
- **vérifier que les arbres ou autres végétations ne débordent pas des limites de propriété** (l'élagage est obligatoire pour tous les propriétaires - arrêté municipal du 7 janvier 1986).





INTERVENTION À LA STATION D'ÉPURATION, une opération délicate

Après 10 ans de bons et loyaux services, certains équipements de la station d'épuration communale doivent être remplacés notamment des vannes et des pompes de re-circulation des boues. Cette opération se révélait délicate car elle a dû se dérouler sans interrompre le cycle d'épuration et donc sans vider le bassin de décantation des eaux usées où transitent chaque jour près de 760 m³ d'eau à dépolluer.

Les services municipaux qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la station ont donc dû faire appel à une équipe spécialisée de la société SAUR. Ainsi, trois scaphandriers ont réalisé avec succès le remplacement des vannes en plongeant dans le bassin de décantation de boues.



Les scaphandriers à l'œuvre

Dans le cadre de cette intervention, différentes opérations ont été réalisées :

- mise en place d'une nouvelle pompe doseuse pour l'injection de chlorure ferrique,
- fourniture d'une roue et d'accessoires pour la pompe de relevage de l'entrée de la station,
- remplacement du filtre à air du suppresseur,
- remplacement de l'agitateur du bassin d'aération.

→ Coût total de l'opération :

Fournitures et matériel	11 726 €
Main d'œuvre	4 935 €
TOTAL	16 661 €



FISCALITÉ LOCALE

La fiscalité locale souffre souvent d'un manque de lisibilité et ses mécanismes restent difficiles à saisir pour beaucoup de nos concitoyens.

Il n'est pas certain que la réforme engagée récemment pour supprimer la taxe professionnelle conduise à une meilleure répartition de l'impôt.

Nous avons tenté de donner ici quelques informations sur la nouvelle répartition de ces taxes et sur la situation de chaque commune au sein de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

La fiscalité locale repose essentiellement sur cinq impôts :

- **La taxe d'habitation** perçue par la commune et, à compter de 2011, par la Communauté de Communes qui récupère la part départementale de cette taxe.
- **La taxe foncière** sur les propriétés bâties perçue par la commune et le département.
- **La taxe foncière sur les propriétés non bâties** perçue par la commune et la Communauté de Communes qui récupère la part départementale de cette taxe.
- **La nouvelle contribution économique territoriale des entreprises** basée sur une cotisation foncière reversée à la Communauté de Communes et sur une cotisation sur la valeur ajoutée dont 26,5 % reviendra à la Communauté de Communes (en remplacement de la taxe professionnelle).
- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** perçue en totalité par la Communauté de Communes.

Avec la suppression de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes devient de droit un établissement à fiscalité mixte c'est-à-dire qui percevra un impôt direct sur les ménages (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties) comme nous l'avions déjà annoncé dès 2001. Ainsi, toutes les décisions prises au niveau inter-communal auront donc un impact direct sur les contribuables locaux.

Actuellement sur les seize communes composant la Communauté de Communes des Monts du Pilat, seule Saint-Genest-Malifaux pratique un abattement général de 15 % sur la base d'imposition.

→ **Produit moyen de la part communale de la taxe d'habitation** (étude KPMG/nov. 2010)

	VALEUR LOCATIVE MOYENNE 2010	TAUX COMMUNAL	COTISATION
BOURG-ARGENTAL	2 840 €	10,27 %	292 €
BURDIGNES	2 085 €	11,82 %	246 €
COLOMBIER	2 041 €	7,88 %	161 €
GRAIX	1 666 €	4,94 %	82 €
JONZIEUX	2 465 €	12,60 %	311 €
LA VERSANNE	2 088 €	6,41 %	134 €
LE BESSAT	3 012 €	8,81 %	265 €
MARLHES	2 471 €	10,31 %	255 €
PLANFOY	3 776 €	8,60 %	325 €
SAINT-GENEST-MALIFAUZ	2 587 €	9,18 %	237 €
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	2 099 €	10,21 %	214 €
SAINT-RÉGIS-DU-COIN	2 168 €	9,18 %	199 €
SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	2 686 €	9,67 %	260 €
SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	2 002 €	8,84 %	177 €
TARENTEISE	2 298 €	7,76 %	178 €
THÉLIS-LA-COMBE	1 549 €	7,22 %	112 €

13

→ **Produit moyen de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties**
(extrait imprimé 1259)

	BASE D'IMPOSITION 2009	TAUX 2009	PRODUIT EN €/HAB
BOURG-ARGENTAL	978 €/hab.	20,82 %	204 €/hab.
BURDIGNES	725 €/hab.	12,59 %	91 €/hab.
COLOMBIER	549 €/hab.	6,58 %	36 €/hab.
GRAIX	589 €/hab.	5,18 %	31 €/hab.
JONZIEUX	631 €/hab.	20,93 %	132 €/hab.
LA VERSANNE	781 €/hab.	8,48 %	66 €/hab.
LE BESSAT	1 139 €/hab.	12,76 %	145 €/hab.
MARLHES	611 €/hab.	17,79 %	109 €/hab.
PLANFOY	907 €/hab.	15,60 %	141 €/hab.
SAINT-GENEST-MALIFAUZ	812 €/hab.	17,07 %	139 €/hab.
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	689 €/hab.	19,09 %	132 €/hab.
SAINT-RÉGIS-DU-COIN	647 €/hab.	12,48 %	81 €/hab.
SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	574 €/hab.	15,67 %	90 €/hab.
SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	564 €/hab.	13,86 %	78 €/hab.
TARENTEISE	686 €/hab.	14,39 %	99 €/hab.
THÉLIS-LA-COMBE	561 €/hab.	7,98 %	45 €/hab.



→ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009**
perçue par la Communauté de Communes

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	DONT SAINT-GENEST
TAUX DE LA TAXE	8,33 %	
MONTANT PERÇU PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES au titre de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères	982 230 €	198 278 €
PRODUIT REVERSÉ AU SICTOM VELAY-PILAT en qualité de prestataire de service	930 348 €	
POPULATION	15 551 €	2 991
MONTANT MOYEN PAR HABITANT	63,16 €	66,29 €
SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES pour l'achat de matériel d'aménagement des aires de collectes.		1250 €

14

Quels que soient la superficie de la commune, le nombre de hameaux et le nombre d'habitants, **l'aide unique de la Communauté de Communes permet seulement l'aménagement de 5 aires. Elle est identique pour une collectivité de 500 et de 3 000 habitants** ou comment une prétendue solidarité devient une vraie iniquité pour le citoyen contribuable... Ces aménagements sont réalisés par le personnel communal de chaque commune sans contre partie financière.



TAXE DE SÉJOUR

Malgré l'avis contraire de trois communes dont Saint-Genest-Malifaux, la Communauté de Communes a instauré le 26 janvier 2010 (26 pour, 8 contre) une nouvelle taxe (proposée par un élu qui a aujourd'hui démissionné). Elle sera payée par ceux qui séjournant sur notre territoire apprécieront sans doute cette nouvelle mesure.

Pour percevoir cette taxe, évaluée à 30 000 € environ en année pleine sur les 16 communes, tous les hébergeurs, du plus petit gîte rural au modeste camping municipal, seront transformés en agents recouvreurs et devront se plier à une bureaucratie stérilisante (en remplissant de multiples formulaires) dénoncée à d'autres niveaux : impérissable Courteline, toujours d'actualité ! Encore une fois, l'enfer est pavé de bonnes intentions et la fameuse concertation qui devait prévaloir avec les propriétaires d'hébergement n'a été que de pure façade. En tout cas, en pleine crise, le moment paraît bien mal choisi !

N'y avait-il pas moyen d'envisager le développement touristique autrement que par l'instauration d'un nouvel impôt ? La réponse est dans la question !

IN MEMORIAM

Paul Garnier a consacré 42 années de sa vie au service de notre communauté villageoise. Il a exercé sept mandats successifs sous les municipalités de Johan Balay, Jean-Charles Stribick, Laurent Béal et de Daniel Mandon.

Élu pour la première fois en 1953, il sera également Maire-Adjoint de 1959 à 1977 et achèvera son dernier mandat, comme doyen de l'assemblée municipale en 1995, en ayant toujours conservé le même intérêt pour le bien public.

Paul Garnier était un homme de consensus et de conviction, soucieux d'une bonne gestion des deniers publics. Proche de ses concitoyens par son métier de pharmacien qui le prédisposait à cette qualité d'écoute et de présence auprès de ceux qui le sollicitaient, il a eu aussi à cœur le développement harmonieux de la collectivité.

Ses convictions chrétiennes affirmées nourrissaient son engagement et son ouverture d'esprit. Très soucieux de ne pas séparer la raison de la foi, mais de les distinguer pour mieux les unir, c'était un sage dont les conseils furent souvent si précieux.

Paul Garnier était ouvert sur son temps, savait reconnaître les qualités des uns et des autres et faire progresser l'intérêt général.

Genésien d'adoption, passionné par l'histoire de Saint-Genest, il a concouru à travers son action municipale à préserver l'identité genésienne en participant à la vie culturelle et à la mise en valeur de notre patrimoine.

À la fin de son parcours, il a dû lutter contre la maladie ; la vie est un combat et la palme n'est pas de ce monde. Heureux celui qui laisse quelques empreintes sur le sable du temps !

D.M.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

L'antenne de l'ADPCL de Saint-Genest-Malifaux organise une formation premier secours PSC I grand public ouverte à toute personne de plus de 10 ans. Cette formation vous apprendra comment réagir dans différentes situations comme malaise, étouffement, arrêt cardiaque,... et comment réaliser les gestes de premier secours. Car demain, vous aussi, vous pouvez être amené à être le premier maillon de la chaîne des secours. Celle-ci se déroulera les **samedis 5 et 12 février** ainsi que le **vendredi 11 février 2011**.

Si vous êtes intéressé ou si vous désirez plus ample renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06 70 75 33 63.

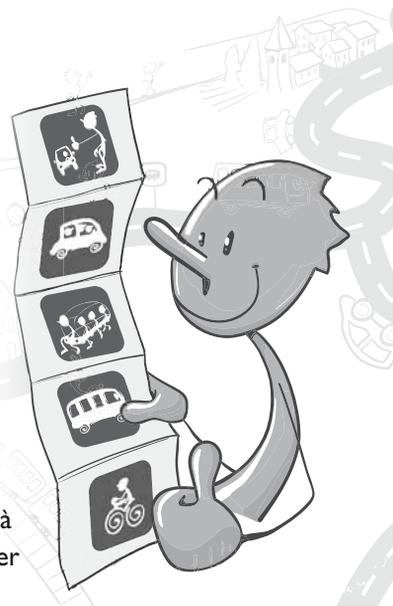


SE DÉPLACER AUTREMENT

À SAINT-GENEST-MALIFAUX ?

Nous effectuons de plus en plus de trajets en voiture, de plus en plus souvent et de plus en plus loin. Résultats : des coûts d'essence importants, fatigue, stress, isolement, des risques d'accidents, un impact négatif sur la planète et sur notre santé... La voiture est pour le moment notre réponse à nos déplacements et, dans nos têtes, il est compliqué de faire un chemin sans voiture. Sans culpabiliser, ne nous interdisons pas d'essayer de penser à d'autres modes de déplacements.

MOPI, la maison de la mobilité sur le Pilat, se mobilise afin de trouver d'autres solutions, se déplacer autrement : à pied, à vélo, prendre le bus, faire du co-voiturage, utiliser plusieurs types de déplacements, inventer l'avenir !



16



Ligne de bus desservant la commune

LIGNES RÉGULIÈRES :

LE TIL 119 JONZIEUX / SAINT-ÉTIENNE

Les arrêts et horaires sont disponibles en mairie. Cette ligne fonctionne également le samedi et dimanche. Et si vous alliez faire vos courses en bus ?

Pour en savoir plus :

Conseil général de la Loire au 04 77 48 42 50 ou www.loire.fr
ou Autocars Just au 04 77 39 92 51



Tarif préférentiel pour les étudiants, demandeurs d'emploi et personnes âgées.



Auto-stop participatif : projet 2011

Comment ça marche ? Et si les jeunes avaient raison ? C'est une forme de covoiturage sans rendez-vous. Inscrivez-vous auprès de MOPI comme passager ou/et conducteur. Signez une charte et recevez le kit conducteur ou passager. Vous utilisez ensuite les arrêts définis pour vous rendre à destination.

Le projet vous intéresse, manifestez-vous !



COVOITURONS à Saint Genest Malifaux

NOUVEAU

Depuis juin 2010, une aire de covoiturage a été installée par la commune, sur la place du 19 mars 1962. Le covoiturage permet également de réduire ses coûts et de partager un trajet convivial en cas d'incompatibilité des transports en commun. Vous pouvez covoiturer pour faire des courses, aller faire une activité, aller au travail et aussi permettre à une personne sans voiture de se déplacer ! Inscrivez-vous sur le site et venez rejoindre les 300 inscrits sur le site : www.pilat-covoiturage.net. Renseignez-vous auprès des personnes relais : Laurence Magaud au 04 77 39 02 70 et Françoise Robert au 04 77 51 43 51.



17

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPLACEMENTS



MOPI, Maison de la mobilité du Pilat, a pour rôle d'informer et de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle et regroupe le Parc naturel régional du Pilat et l'association Pilattitude.

Contact : Place de la bascule - 42220 Saint-Julien-Molin-Molette

Accueil le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

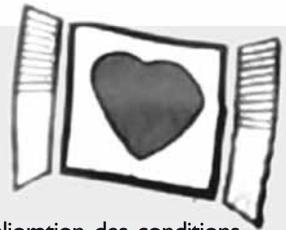
tél : 04 77 93 46 86 (les jours ouvrables)

Courriel : mopi@parc-naturel-pilat.fr

ASSOCIATION APPEL

L'Association Philanthropique des Parents d'Enfants Leucémiques (APPEL) et la Commission Municipale d'Animation ont organisé le dimanche 5 septembre une journée de randonnées. Cette 9^e édition a accueilli près de 800 marcheurs. La somme de 4 500 € a été récoltée. Elle permettra de conduire des actions d'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants et adolescents soignés notamment à l'ICL (Institut de Cancérologie de la Loire). Les bénévoles de l'APPEL organisent tout au cours de l'année des moments de détente pour les malades (anniversaires, séances avec des clowns, goûters,...).

Merci à tous les participants, aux organisateurs, aux bénévoles APPEL et génésiens, aux pompiers, aux agents du service technique municipal, aux conseillers pour le travail fourni et la disposition de temps donné. Rendez-vous est pris pour la 10^e édition, le premier dimanche de septembre 2011 avec le soleil et les participants.



ÉLIMINATION DES DÉCHETS

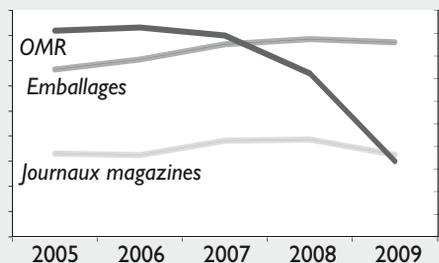
RAPPORT 2009 DU SICTOM VELAY-PILAT

	Sictom Velay-Pilat		Moyenne nationale
	tonnage	kg/hab/an	kg/hab/an
Production d'OMR déclaré en 2009	8 893	257	
Emballages ménagers recyclés	1 340	39	56
Journaux magazines	567	16	32
Total ordures ménagères	10 800	312	391

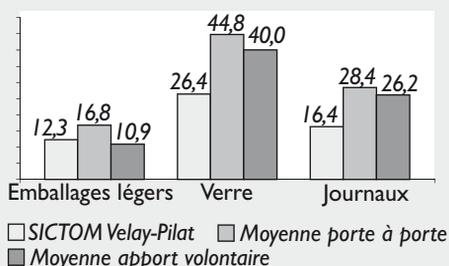
18

	Sictom Velay-Pilat	Moyenne nationale
Coûts OMR	37,30 €/hab./an	50,10 €/hab./an
Coûts CS	17,30 €/hab./an	20,77 €/hab./an
Soutien Éco-Emballages	5,45 €/hab.	6,48 €/hab.

Evolution des performances par habitant et par an



Performances en 2009 comparées à la moyenne nationale dans le même type d'habitat



➔ Retrouvez le détail du rapport 2009 sur la prix et la qualité d'élimination des déchets sur le site www.st-genest-malifaux.fr (rubrique mairie/conseil municipal)

WWW.LESFOGIERES.FR

L'établissement "Les Fогières", Maison d'Enfants à Caractère Social située à La Combe, vient de créer son site internet accessible en tapant www.lesfogieres.fr et présent sur le site de Saint-Genest-Malifaux. Vous pourrez ainsi mieux connaître le projet de l'association gestionnaire et les valeurs qui le sous-tendent, les spécificités et le fonctionnement de ce lieu d'accueil spécialisé.

Tél : 04 77 51 43 15 - association.les.fogieres@wanadoo.fr



EN BREF...

■ INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

- ➔ **Courtier en prêts immobiliers** : Pierre Desfond vous propose ses services.
"En partenariat avec toutes les grandes banques nationales, je négocie pour mes clients les meilleures conditions de financement pour tous prêts immobiliers. Taux les plus bas, remises sur les assurances de prêts, montage financier spécifique, permettant des économies très importantes pour le financement de leurs projets."

Pierre Desfond - 24, rue de la Semène - 42660 Saint-Genest-Malifaux.
Mail : dp.courtierimmo@gmail.com

- ➔ **Créatif Tiffany, "votre atelier de loisir créatif"** :

Ce nouvel espace propose des stages (vitrail, mosaïque) ainsi qu'un lieu d'exposition et de vente.

Créatif Tiffany - 10, rue de la Semène
42660 Saint-Genest-Malifaux.

Tél : 06 03 17 80 27 - Mail : creatiftiffany@yahoo.fr



UNE MARIANNE D'OR POUR SAINT-GENEST

La Commune de Saint-Genest-Malifaux a été retenue parmi 3 500 collectivités qui ont concouru cette année pour la Marianne d'Or.

Sélectionnée pour son action en direction du développement durable : gestion de l'eau, politique foncière, nombreuses installations solaires privées qui complètent les installations publiques, plantations massives d'arbres... , ce prix honore notre communauté villageoise.

La remise officielle de cette Marianne a eu lieu à Paris le 15 décembre 2010 en présence de nombreux élus de la République, de Daniel Mandon, Maire et de Monique Vigouroux, 1^{ère} adjointe.



■ DÉCHETTERIE DU SICTOM VELAY-PILAT

à Saint-Genest-Malifaux située au lieu-dit "Le Pré".

Horaires d'ouverture au public de janvier à mars 2011 :

- les lundi et vendredi de 14h à 17h
- les mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

■ OFFICE DE TOURISME

1, rue du Feuillage - 42660 - Saint Genest Malifaux

Tél. 04 77 51 23 84 - Fax 04 77 51 23 85 - Email : ot.haut-pilat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture sur www.st-genest-malifaux.fr

Informations générales et pratiques : www.parc-naturel-pilat.fr

Offre touristique recommandée par le Parc : www.pilat-tourisme.fr

Portail des loisirs dans le Parc du Pilat : www.pilatloisirs.fr

20

■ ANTENNE DE LA MAISON POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

L'antenne de la Maison pour l'emploi et la formation Loire Sud site Haut-Pilat est installée dans des locaux mis à disposition par la mairie au Centre social (impasse de la mairie).



(tout le monde s'y retrouve)

Permanences : mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00,

mercredi de 13h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Pour plus d'informations : Nathalie Bastin, assistante Conseil Maison de l'emploi et de la Formation Loire Sud (tél : 04 77 52 17 55 - fax : 04 77 93 40 51).

Bonne année

2011

Le Bourg - B.P. 1 - 42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél : 04 77 51 20 01 - Fax : 04 77 51 26 71
E-mail : mairie@st-genest-malifaux.fr

>> www.st-genest-malifaux.fr